LE COURRIER DE L'OUEST

VOLUME IV. LE COURRIER DE L'OUEST, JEUDI, 25 FEVRIER 1909. NUMERO 21

NOUVELLES REGIONALES

ST-PAUL DES METIS

Notre candidat, M. P.-E. Lessard, a été reçu d'une manière triomphale à Brosseau, jeudi soir.

Quoiqu'il fut arrivé un peu à l'improviste il y avait des représentants de presque toutes les paroisses du Nord. M. Lessard avec son affabilité et sa politesse accoutumées se fit autant d'amis que de nouvelles connaissances.

Tous furent heureux de le voir, et lui témoignèrent leur estime etleur considération en lui promettant un appui solide et sincère durant la campagne politique, si toutefois il y a campagne, car si l'on en juge par l'entrainement des électeurs vers M. Lessard, il sera très difficile à qui que ce soit de faire la lutte.

J'ai été témoin de toutes les petites réunions que M. Lessard a fait à chaque village depuis Brosseau jusqu'à Moose Lake et j'ai constaté partout le même enthousiasme.

Dimanche, M. Lessard s'est rendu à St-Vincent où après la messe il a fait une petite conférence ;il a été acclamé de toutes les personnes présentes.

M. Lessard continue à visiter toutes les paroisses du comté et partout reçoit le même accueil.

Nous sommes heureux d'avoir pour futur député un tel homme, qui sait se faire aimer et apprécier au premier abord.

Tous ont pleine confiance en l'issue de la campagne électorale.

VONDA, (Sask.)

Messieurs les Abbés Bérubé, de Vonda, et Le Flock, de St-Brieux, sont partis jeudi, tous deux dans le but d'encourager des colons à venir s'établir dans leur région respective. L'abbé Bérubé visitera différents centres de la Province de Québec et des Etats de l'Est américain ,tandis que le Père Le Flock s'en ira au-delà des mers dans sa chère Bretagne pour décider ses compatriotes à venir en grand nombre rejoindre leurs amis de St-Brieux.

St-Brieux et plusieurs paroisses environnantes sont entièrement habités par des Bretons qui, nous dit-on, réussissent très bien dans leur patrie d'adoption au nord du Lac Lenore. Espérons que le voyage de nos curés sera couronné de succès.

Ici, à Vonda, le printemps nous promet un grand nombre de familles canadiennes qui s'en viennent prendre possession des terres achetées ou prises l'été dernier par leurs représentants. De plus nous attendons un grand nombre de nouveaux colons qui y viendront pour la première fois y demeurer. Ceux-ci nous viennent sur l'avis de ceux qui ont passé l'hiver ici pour la première fois et qui sont parfaitement satisfait du climat de nos hivers. Notre climat a toujours été la bête noire de nos gens de l'est et ceux d'entre eux qui ont passé l'hiver ici s'accordent à dire qu'ils préfèrent beaucoup le Saskatchewan au bas du St-Laurent et au nord du fleuve en ce qui regarde la température hivernale.

M. et Mme Maxime Dansereau étaient en promenade cette semaine chez leurs amis de Vonda, M. et Mme A. Gauthier.

M. et Mme Dansereau sont enchantés de leur séjour parmi nous.

PLAIN CREEK

M. et Mme Nelson annoncent la naissance d'un fils.

C'est le premier enfant né dans le district de Plain Creek.

LAC ESTURGEON

Depuis les fêtes de Noël et du Nouvel An, fêtes qui apportent toujours au coeur un regain de gaité et de réjouissance, nous sortons un peu de la monotonie qu'un long hiver jette sur les villages quelque peu éloignés des centres. Les fantaisies du thermomètre eussent été déjà un évènement extraordinaire, si on ne les eut constatées dans toute la région. De mémoire d'homme en effet, chacun assure n'avoir jamais vu pareil froid, c'est-à-dire 65 degrés au-dessous de zéro. Pense-t-on que l'état des santés ou les sentiments s'en portent plus mal? Voici un fait qui donnera la réponse. Ayant eu à faire pour le Gouvernement de la Province le recensement pour l'année 1908, des naissances, décès et mariages de notre petite population perdue dans un immense pays qui n'attend que des bras et des bonnes volontés pour devenir une contrée riche et prospère, j'ai fait le relevé suivant: Naissances 15, mort, un enfant nouveau-né, aucun mariage. Mais la nouvelle année s'est ouverte par trois mariages ,d'où, conclusion forcée, vu les habitudes de nos Indiens, danses et festins qu'accompagne cependant la plus parfaite correction.

Le chemin de la Grande Prairie au Petit Lac des Esclaves est pratiquement ouvert par l'arrivée au Lac Esturgeon, des arpenteurs du C. P. R., conduits par M. Nichlson. Ces messieurs, guidés par M. Albert Tate dans leur voyage d'exploration à travers la contrée ont regagné Edmonton par le chemin du Lac Ste-Anne, cette fois, à chevaux paquetés. Il est entendu que les gens de la Grande Prairie se rendront cet hiver au Petit Lac des Esclaves par le Lac Eturgeon, ce qui donne à cette voie sur celle de la Rivière la Paix un avantage de 80 milles.

MM. Alex. Brick, M.P.P., et James Cornwall ont été élus membres honoraires de l'Association Libérale pour la section de la Rivière de la Paix.

M. Johny Gaudet, de passage au Petit Lac des Esclaves, assure que 50 pour cent des électeurs de la Rivière de la Paix demanderont leur admission à notre jeune mais puissante organisation politique.

On fait signer des pétitions par tous les gens du nord, demandant au Gouvernement de restreindre les licences aux colporteurs juifs. Nos médecins affirment que ce colportage de maison en maison est contre les règles élémentaires de l'hygiène.

Nous avons eu la visite du Docteur Boulanger, mandé auprès du fils de M. Harvey, le gérant du poste de la Baie d'Hudson au Petit Lac des Esclaves.

Son voyage fut extrêmement rapide puisqu'en dépit des chemins, il mit 16 heures; 22 heures en tenant compte des relais pour couvrir les 100 milles du parcours.

Ce record ne sera certainement battu que par les chars.

La bienvenue fut souhaité au Docteur en français, en anglais et en cri, par les enfants de notre école. Notre hôte tint à répondre et fit un petit discours très bien pensé.

INSTITUTEUR DEMANDE

On demande un instituteur, ou institutrice (institutrice préférée) possédant parfaitement les deux langues, qualifié pour enseigner en Alberta, pour le District Scolaire Champlain No. 1776. Classe ouverte le 1er avril, 1909. S'adresser au Secrétaire et lui spécifier le salaire demandé.

EUG. OUELLET,
Secr.-Trés.
Brosseau, Alta.
Champlain S. D. No 1776.

Tremblement de Terre en Perse

Après les secousses sismiques d'Italie et d'Espagne, la terre a de nouveau tremblé en Perse, causant de nombreux désastres.

Voici une dépêche qui relate le fait:

Téhéran. — Le gouverneur de Burujurd a envoyé des agents faire une enquête sur les dommages causés par le tremblement de terre du 23 janvier.

Les maigres rapports à Téhéran indiquent que la dévastation a été particulièrement sérieuse dans la région montagneuse située entre Burujurd et la province de Luristan.

On sait que quinze villes ont été complètement ou partiellement détruites, et on estime que le nombre total en sera probablement porté à cinquante.

Quelques villages ont disparu complètement et on n'a retrouvé aucune trace des hameaux de Bahram et de Leben. Aucun être vivant n'est resté de ces villages et les rivières, les montagues et les vallées seules demeurent pour raconter cette terrible convulsion de la nature.

Le fait qu'il n'y avait aucun consul étranger dans le voisinage explique le retard de près d'un mois dans la communication de la nouvelle du désastre.

Le Blé de l'Alberta

Des commandes très importantes de blés de l'Alberta vont être exécutées cette année, pour le Mexique.

Ce blé sera naturellement expédié par Vancouver et l'Océan Pacifique.

C'est un nouveau débouché, un débouché sur l'Orient et la côte ouest de l'Amérique, qui s'ouvre à nos cultivateurs de l'Ouest, et que prévoyaient M. Shaughnessy, M. Hays, M. D. D. Mann et M. Hill, lorsqu'ils ont fait leurs plans pour les voies ferrées qui relieront l'Alberta aux ports du Pacifique.

Il n'y a actuellement que le Pacifique Canadien en mesure d'en profiter. Peut-être aura-t-il déjà des rivaux en 1910.

Avec ce débouché par le Pacifique, un autre par la Baie d'Hudson, en outre de l'ancienne route par les lacs et le St-Laurent, les cultivateurs de l'Ouest ne se plaindront plus du monopole des transports; et si la concurrence peut assurer des tarifs raisonnables, ils les auront sûrement alors.

L'Aréoplane Wright

Pau (Basses-Pyrénées). — Mettant à profit le retour du beau temps, M. Wilbur Wright, l'aviateur américain, a fait aujourd'hui une ascension de huit minutes avec sa soeur. C'était la première ascension de cette dame en aéroplane.

Avant cette envolée, M. Wright en avait fait une autre de cinq minutes avec la comtesse Lambert et donné une leçon de vingt minutes au comte Lambert.

On annonce que le roi Alphonse arrivera ici jeudi. On se propose de lui faire une chaleureuse réception.

Le nouveau régime en Turquie

Constantinople. — La démission de Kiamil pacha, du poste de grand-vizir a produit une grande sensation, et la population continue à protester contre ce qu'elle appelle le despotisme du comité des Jeunes-Turcs. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de désordre, seuls quelques coups de feu se sont fait entendre hier, dans certains quartiers de la ville.

Londres. — La démission de Kiamil pacha a produit une mauvaise impression en Angleterre, où elle fait douter de la stabilité du nouveau régime.

Plus d'émigration Japonaise

Victoria, Colombie Britannique, —Le steamer "Tongo Maru", qui est arrivé ici, ces jours derniers, apporté la nouvelle que l'immigration japonaise sur la côte du Pacifique va être prohibée par le gouvernement du Japon comme conséquence de l'agitation à Tokio. Le comte Komura, ministre des affaires étrangères a déclaré, dit-on, que le gouvernement n'enverra pas à l'avenir d'émigrants japonaise au Mexique et du fait que les méthodes japonaises d'agriculture ne sont applicables qu'à la Mandchourie, l'émigration japonaise va être découragée d'une manière générale.

Tous les journaux japonais font des commentaires intéressants sur la situation en Californie. La plupart des articles sont écrits d'un ton modéré. Un journal dit le Japon aurait tort d'envoyer en Amérique des hôtes qui n'y sont pas les bienvenus, et plusieurs journaux demandent qu'on mette fin à l'émigration.

L'Hon. M. Fielding acclamé

Ottawa. — L'hon. William S. Fielding est arrivé à Ottawa et son entrée à la Chambre des Communes a été le signal d'applaudissements enthousiastes partis des bancs ministériels. M Fielding déclare qu'il est très satisfait du résultat de ses missions à Paris et à Londres, mais les détails en sont réservés pour le temps où il fera à la Chambre son exposé budgétaire.

Le retour de M. E. M. MacDonald de la Nouvelle-Ecosse, où il était allé aider à battre le candidat de l'opposition, M. Tanner, dans l'élection partielle à la Législature, a aussi été le signal d'une ovation de la part des députés libéraux. Un gros bouquet de fleurs placé sur le pupitre de M. MacDonald rendait témoignage du plaisir causé par la victoire libérale.

CONCERT DE BIENFAISANCE

Salle de l'Ecole Séparée

Voici le programme du concert de Bienfaisance, organisé au profit des sinistrés de Messine par le Professeur Willey, sous les auspices de la ville.

Vendredi, 26 fév. 1909.

Première Partie.

Orchestre

Déclamation . . . . . . M. Dunne

Professeur Willey.

La télégraphie sans fil humaine
1.—Ecriture par dictée mentale
2.—Découverte d'un crime
3.—Le fil d'Ariane.

Chanson italienne . . Mlle S. Cola

Orchestre

Deuxième Partie

Orchestre

Dans les bois (Piano) Mme Cola

Professeur Willey.

Expériences d'Hypnotisme. Catalepsie, Léthargie, Somnambulisme.

Orchestre

La troupe Théâtrale Allen "Zaza" (5ème acte)

Orchestre

Ouverture des portes à 8 heures.

Billets en vente à la Pharmacie Laval; Archibal's Drug Store, Dominion Cigars Store; Douglas Company, et Edmonton Books Stationery.

Places réservées: 75 cents.
Places ordinaires, 50 cents.

L'Art Français à l'Etranger

Paris, 21 fév. — L'école française vient encore de remporter à l'étranger un succès des plus flatteurs.

Le gouvernement brésilien avait ouvert, pour la construction d'un de ses palais officiels, un concours entre tous les architectes du monde entier, concours auquel avaient pris part une soixantaine de candidats de toute nationalité, mais pour la plupart Allemands.

Le jury vient de choisir parmi les envois, celui d'un architecte parisien, M. Rey, qui fut, on s'en souvient sans doute, le lauréat du concours ouvert il y a quelques années pour la construction des immeubles de la fondation Rothschild.

On sait que c'est déjà un architecte parisien, M. Emile Bénard, beau-frère de notre ancien confrère, M. Marc Sauvalle, et lauréat du Concours de l'Université de San Francisco, qui construit actuellement le Palais Législatif de Mexico.

Les travaux sont commencés depuis deux ans et prendront encore cinq ou six années avant l'achèvement définitif. M. Bénard est actuellement à Paris où il commande les sculptures dont il aura besoin pour la décoration du Palais Législatif.

L'Allemagne veut nos produits

Londres. — L'Allemagne est évidemment sérieuse dans son désir de se rapprocher du Canada. Une Association Economique Germano-canadienne a été formée à Berlin, sous la présidence du docteur Stresemann, membre du Reichstag et président de l'association des manufacturiers saxons, dans le but d'obtenir l'abolition de la surtaxe canadienne en retour de l'extension, par l'Allemagne, de son tarif continental aux marchandises canadiennes, avec l'espoir d'en arriver plus tard à un tarif de réciprocité d'après le modèle de la convention franco-canadienne.

Les exportateurs allemands espèrent parvenir ainsi à détruire l'effet de la préférence britannique. Le docteur Von Bethmann Hollweg, ministre de l'intérieur, répondant au docteur Stresemann au nom du gouvernement allemand, a fait la déclaration suivante: "Nos relations avec le Canada ont été depuis quelque temps l'objet de notre plus sérieuse attention. Il n'y a aucun obstacle, de la part de l'Allemagne, à une entente qui permettra l'entrée des produits de chacun des deux pays dans l'autre dans des conditions favorables. Les démarches faites jusqu'ici dans ce but n'ont encore amené aucun résultat. Je nourris cependant l'espoir qu'encore une fois le marché canadien sera accessible à l'Allemagne et le marché allemand accesible au Canada."

Réformes en Espagne

Madrid. — La nouvelle loi municipale a été votée par les Cortès. Elle apporte de nombreuses réformes dans l'administration des villes et des provinces qui obtiennent une plus grande autonomie.

Le vote de cette loi qui a mis à une rude épreuve la solidité du cabinet Maura, restera célèbre dans les annales parlementaires de l'Espagne, car la discussion commencée en octobre 1907, a donné lieu à 417 discours prononcés par M. Maura, le premier ministre, et 653 prononcés par M. Lombardero, le rapporteur de la commission, et à 3,935 autres par les membres de l'opposition. Parmi ceux-ci, seuls les députés de la Catalogne se déclarent satisfaits.

Le Canada est aussi grand que trente Royaumes-Unis

LA SEMAINE PARLEMENTAIRE

AU PARLEMENT PROVINCIAL

Nouvelles répartitions des sièges électoraux

Le comité constitué par la Législature pour s'occuper de la répartition nouvelle des circonscriptions s'est réuni la semaine dernière.

Les centres autour desquels se grouperont les circonscriptions électorales ont été définis, mais rien n'a été fait encore pour délimiter les frontières.

Les remaniements proposés sont les suivants:

Le district de Lethbridge comprendra toute l'ancienne circonscription à l'exception de la ville de Lethbridge qui sera réunie à Stafford, centre minier situé sur le bord opposé de la rivière, et qui, a eux deux, auront un député.

Le district de Cardston demeure sans changement.

Celui de Pincher Creek est divisé de telle sorte que la contrée minière à l'ouest de Cowley ait un siège électoral sous le nom de Crow's Nest.

La circonscription de Medecine Hat est divisée en deux. La nouvelle subdivision prenant le nom de Beresford.

Le district de Charesholm est adjoint à celui de MacLeod.

Nauton, High River et Okotoks seront les centres d'autant de nouvelles circonscriptions en remplacement de celle de High River.

Gleiche et Banff demeurent intacts; une partie de la division de Rosebud constitue une nouvelle circonscription avec Olds comme centre.

Innisfail, Red Deer, Lacombe, Ponoka, Wetaskiwin, Leduc et Strathcona demeurent centres.

Settler et Comrase seront proposés comme sièges électoraux pour de nouveaux districts formés par le pays situé à l'est du terminus de l'embranchement du C. & E.

Vermillon est divisé en deux, un siège restant attribué à Végreville.

Le district de Victoria fournira une nouvelle circonscription avec Saddle Lake pour centre.

Le district de Sturgeon demeurera le même; ceux de St-Albert et de Stony Plain seront divisés de telle sorte que la moitié ouest de chacun d'eux forment de nouvelles circonscriptions, respectivement nommées: Pembina et Lac Ste-Anne.

Etablissement de fabrique de Conserves, provinciales

La commission, chargée d'examiner l'établissement possible d'une fabrique de conserves de porc, par la province, a déposé son rapport sur le bureau de la Chambre.

La commission recommande au gouvernement de fournir l'argent pour construire et outiller une telle fabrique, quand les producteurs de la province seront en mesure de fournir par an, au moins, 50,000 porcs.

D'après les commissaires, le gouvernement devrait payer aux fermiers, au moment de la livraison les deux tiers de la valeur estimée et l'autre tiers après la mise sur le marché; moins un léger pourcentage pour les différents travaux d'apprêts et le remboursement au gouvernement de la somme avancée pour l'établissement de la fabrique de conserves.

Quand cette somme serait entièrement remboursée, le pourcentage serait appliqué à payer un raisonnable intérêt sur le montant des parts détenues par les fermiers.

La peur des élections

La Chambre s'est mise, jeudi, à l'examen des 300 clauses du projet de loi relatif aux élections des membres de l'assemblée législative.

Le projet de loi procède, dans ses grandes lignes des lois existantes, dans les autres provinces mais, il y a certains points de ce projet qui rencontre de la part de M. Robertson, une forte opposition.

Il laisse notamment percer son inquiétude des élections prochaines en disant que le gouvernement ne donnait pas avis, suffisamment à l'avance, des élections et qu'en ces conditions les électeurs ne pourraient rendre un verdict sain. A l'entendre 60 ou 90 jours seraient nécessaires.

Ce n'est l'avis ni de l'hon. Premier-Ministre, ni du Procureur-général qui pensent que 30 jours sont plus qu'il n'est nécessaire.

Le député de Macleod eut le mot de la fin en déclarant que depuis quatre ans les électeurs ont eu tout le temps de se préparer aux élections, en suivant de près les travaux du gouvernement.

Une excellente mesure

Une excellent mesure proposée par l'hon. M. Rutherford consiste à demander au Gouvernement Fédéral de donner le pouvoir à la province de vendre elle-même les terres d'écoles.

En donnant lecture de cette résolution, le Premier-Ministre a dit qu'il y a 9,000,000 d'acres de terres réservées à cette fin dans la province et que très peu est vendu. Le prix moyen de ces terres est de $11.25 l'acre; si le Gouvernement Fédéral accède à la requête, M. Rutherford suggère que la somme produite par ces ventes constitue un fonds de prêts, opur les districts d'écoles, à 5 p.c.; ceux-ci payent actuellement 7 et 8 pour cent sur leurs emprunts; la nouvelle mesure serait d'un grand avantage.

AU PARLEMENT FEDERAL

La résolution du service civil adoptée

La Chambre a repris la discussion sur la résolution concernant les augmentations de salaire des employés du service civil intérieur.

Nous avons dit déjà quelles étaient les résolutions de cet amendement.

L'hon. M. Murphy y apporte un amendement, qui n'en change en rien la portée vis-à-vis des employés: cet amendement modifie simplement le mode d'appropriation des fonds à ces augmentations.

L'hon. M. Foster explique ensuite les défauts de la résolution à son point de vue: il croit que l'augmentation générale de $150 ne fait pas suffisamment distinction entre les anciens employés permanents, qui avaient passé leurs examens et satisfait aux conditions du service ancien, et ceux des employés surnuméraires ou du service extérieur qui ont été classifiés comme permanents sous le nouvel acte, quelquefois après avoir été préalablement augmentés de plusieurs centaines de dollars; de même, les employés permanents de l'ancien service qui sont par leur salaire au maximum de leur classe ou près de ce maximum ne recevront rien ou qu'une faible augmentation, tandis que les autres auront $150.

Sir W. Laurier demande à M. Foster, s'il proposera une augmentation spéciale pour quelques-uns, ou une décroissance pour les autres. Il comprend que ceux qui sont au maximum de leur classe dans le nouvel Acte ont de ce fait reçu une augmentation, parce que les maxima ont été portés à un chiffre plus élevé. En tout cas, le mieux est de prendre note des objections et remarques faites au cours de l'examen de cette résolution, et de remettre la discussion de ces points au temps où le bill sera présenté ou examiné.

En conséquence, la résolution est adoptée avec l'amendement Murphy signalé plus haut a entente que les points

Suite à la page

FEUILLETON DU COURRIER DE L'OUEST

"TROP TARD"

No. 6

III (Suite)

L'entretien qui suivit fut long et pénible. M. d'Aubray sortit très-ému de la chambre de la malade, et pendant plus de deux mois il ne reparut pas à Vallombre. Le bruit courut dans le pays qu'il avait repris la vie voyageuse, mais quelques personnes bien informées, prétendirent l'avoir rencontré dans les rues de Tours.

A la chute des feuilles, il reçut un billet bordé de noir, lui annonçant la mort de madame de Courvol.

Lorsqu'ils se revirent, M. de Vallombre, fit subir à Félix, au sujet de son absence, un interrogatoire dont il se tira à grand'peine; la comtesse témoigna au jeune homme cet intérêt tout plein de distractions et de banalités qui suffisait dans le monde pour lui assurer la réputation d'une femme aimable. La broderie de son mouchoir avait essuyé les larmes versées au lit de mort de sa meilleure amie, et elle ne comprenait rien à la douleur persistante qui accablait Suzanne. En effet, Suzanne avait dû regretter madame de Courvol, si c'était à ce malheur seul qu'il fallait attribuer l'altération de ses traits.

Elle ne parla guère à Félix durant toute cette visite. Au moment où il prenait congé d'elle, se trouvant seule avec lui dans le petit salon :

—Quels projets d'avenir avez vous? lui dit-elle tout à coup.

—Je n'en ai plus.

—En faisiez-vous donc autrefois?

—J'avais fait tout au plus un rêve, dit Félix d'une voix qu'il cherchait à rendre calme.

—Et ce rêve, vous n'ignorez pas que le hasard m'en a instruite?

—Non, mademoiselle, c'est pourquoi, le sachant, j'ai voulu m'éloigner. Nous ne nous réverrons probablement plus.

Il faisait bonne contenance pour un homme dont le coeur était près d'éclater.

—Ne plus nous voir? Et la raison, monsieur, de ce parti que que vous prenez?

—Oh! tenez, ma pauvre enfant.... il faut qu'on vous devine bien à plaindre, pour vous pardonner d'être cruelle à ce point!

Elle se recueillit une seconde.

—M. d'Aubray... que pourrait répondre un homme très sérieusement épris d'une femme, et à qui cette femme dirait : — Je ne me sens plus capable d'avoir d'amour pour personne, mais j'ai pour vous les meilleurs sentiments d'estime, d'amitié. Si vous voulez vous en contenter, je suis prête à vous confier le soin de mon bonheur?

—S'il aimait comme j'aime, il donnerait sa vie pour entendre ce mot-là

—Eh bien! ne partez donc plus; je ne vous ai pas défendu de m'aimer.

—Et ce ne sera jamais que de l'amitié?

—Je vous promets de lutter avec vous contre mes douleurs passées, dit-elle avec un sourire doux et triste. Je ne vous défends pas de vous faire aimer.

....

Félix avait toutes les délicatesses, il resta envers Suzanne ce qu'il avait toujours été, craintif, respectueux, esclave de ses moindres fantaisies. Il vécut auprès d'elle comme si elle ne lui avait fait aucune promesse ni même donné aucune espérance, et ne sut qu'elle se souvenait de tout cela, que lorsqu'elle l'autorisa formellement à demander sa main.

Le comte, à qui l'on avait toujours caché l'épisode de la lettre, déclara d'abord ne pouvoir rompre ses engagements vis-à-vis de Gaston; mais sa fille suppliait, Félix d'Aubray lui paraissait devoir être le modèle des maris; il appartenait à une excellente famille; sa fortune, moins considérable que celle des Courvol, satisfaisait cependant ses ambitions; il se laissa fléchir.

Quant à la comtesse, l'idée que Suzanne fût inconstante et eût des caprices, lui fit lever les bras au ciel avec stupeur; cette protestation fut la seule qu'elle se permit contre une résolution qui lui était au fond fort indifférente.

IV

Plus d'un an après, tandis que le comte de Vallombre débitait mille galantes fadeurs à la reine d'un des salons de Tours, qui a passé longtemps, dans la province, pour une succursale de l'hôtel Rambouillet, on annonça M. de Courvol. La bienvenue qui lui fut faite parut le laisser assez indifférent. A son tour, il était en grand deuil.

Les compliments de condoléance, accompagnés de poignées de mains attendries, se mêlèrent un instant aux félicitations qu'appelait la rosette rouge, épanouie sur sa poitrine.

—Je l'ai payée bien cher, dit-il avec une mélancolie où perçait un peu de dédain; elle m'a été remise là-bas, le jour même où ma mère mourait ici.

Sa physionomie avait pris une expression sévère, qu'accentuait la belle cicatrice qui lui traversait le front, et son langage, ses manières étaient changés plus encore que ses traits. Les femmes qu'il avait quittées jeunes filles, et qui s'empressaient autour de lui pour en faire le lion de la soirée, le questionnant à l'envi, prêtes à s'émerveiller de tout ce qu'il dirait, furent surprises et choquées de sa froideur. Qu'était devenu le brillant hussard qui, trois ans auparavant, partait le sabre au poing, sur le coursier ailé de ses illusions, comme un héros de chevalerie? Qu'était devenu l'amoureux étourdi dans la personne duquel toutes, au sortir d'une lecture de roman, avaient reconnu leur idéal? Où s'en étaient allés ses vivacités, sa délicieuse impertinence? Sa fougue, son entrain d'autrefois avaient complètement disparu et les gens sérieux comprirent seuls que tout ce qui n'était qu'ébauché dans ce temps-là, s'était formé, fortifié à une rude école.

Les salut d'usage, quelques politesses à la maîtresse de la maison, deux ou trois réponses modestes à ceux qui s'efforçaient de le rendre communicatif sur le chapitre de ses services, dont il faisait bon marché avec infiniment d'esprit, puis Gaston s'absorba dans une longue causerie avec M. de Vallombre; et chacun, devinant à leur contenance ce qu'ils avaient à se dire, s'éloigna d'eux discrètement.

Le capitaine était revenu en Touraine pour mettre ordre à ses affaires et vendre ses propriétés, décidé qu'il était à ne plus faire d'autre séjour dans ce pays, que celui qu'exigerait le pèlerinage annuel à un tombeau.

—Et votre première pensée n'a pas été de vous rendre à Vallombre? lui dit le comte d'un ton de reproche amical.

—C'est à Vallombre que j'ai quitté ma mère pour la dernière fois, et je ne me suis pas senti la force d'affronter une nouvelle émotion. Voilà mon excuse.

—Je ne la comprends ni ne l'accepte. Il ne pourra que vous être très-doux, au contraire, de parler avec nous de celle que vous pleurez, et Suzanne, qui n'a pas quitté son chevet, doit avoir à vous donner ces mille détails, précieux aux gens abimés, comme vous l'êtes, dans un profond chagrin. A propos, il faudra secouer cela, entendez-vous? Il n'est pas permis de porter ainsi un crêpe éternel au moral et au physique. Vous avez perdu... beaucoup perdu... Je ne retrouve plus mon élève. Raison de plus pour vous emmener à Vallombre sucer le lait des bonnes traditions.

Il interrompit pendant une heure, par des phrases du même genre, les mauvaises raisons que lui donnait Gaston pour lui prouver qu'il était essentiel qu'il retournât le lendemain à Paris.

—Allons donc! Je vous enlèverai, vous dis-je!

—C'est impossible.

—Et pourquoi?

Le comte parut chercher un instant dans sa cervelle vide, puis, enchanté d'avoir trouvé, sourit finement :

—Pourquoi? Je vais vous le dire. Le fait est que votre situation vis-à-vis de ma fille paraît au premier aspect assez délicate. Sans doute, il est désagréable pour un soupirant éconduit de rentrer dans la maison de celle qui l'a repoussé, surtout quand il doit la retrouver au bras d'un rival heureux. Mais à quoi servirait d'être homme du monde, si l'on devait se laisser déconcerter par des bagatelles? Que diable! un joli cavalier se console aisément de ces sortes d'échecs, et je gage que vous êtes complètement, supérieurement guéri. Vous riez, fat que vous êtes! Eh bien! donc, que redoutez-vous? Le spectacle d'une lune de miel qui raviverait votre blessure? Le fait est que mon gendre est amoureux comme ni vous ni moi n'avons jamais eu l'idée d'être amoureux... amoureux comme les savants, comme les sages peuvent l'être, quand ils s'y mettent!

—Eh bien! convenez qu'un garçon égaré dans un ménage de tourtereaux fait une sotte figure.

—Vous ferez, au contraire, la plus charmante figure du monde, mon fils. D'abord, les tourtereaux sont pour le moment désunis. L'un des pigeons a quitté le foyer, comme dans la fable. Félix est encore aux bains de mer, où il a été conduire sa soeur, et Suzanne nous est restée. C'est donc presque la jeune fille que vous retrouverez. L'aimeriez-vous toujours, par hasard?

—Non, répondit Gaston dans toute la sincérité de son âme. Mais...

—Encore de l'hésitation? Ah ça! voilà un dépit qui n'a aucune raison d'être et qui, en se prolongeant, deviendrait du plus mauvais goût. Suzanne m'a donné un gendre qui n'était pas précisément celui que je souhaitais. C'est, après tout, un si brave garçon, que je suis bien forcé de lui pardonner d'avoir pris votre place. Mais si ma fille s'est mariée contre mon gré, ce n'est pas une raison pour que vous cessiez de regarder mon toit comme le vôtre.

—Vous m'assurez que madame d'Aubray n'a aucun sentiment malveillant contre moi?

—Suzanne! un sentiment malveillant contre quelqu'un? et contre vous?... Mais décidément vous êtes fou, mon cher. Comment voulez-vous qu'elle vous garde rancune de son propre caprice, qu'elle vous haïsse pour cette seule raison qu'il lui a plu de vous préférer votre ami?

—Et Félix?

—Félix est trop heureux pour en vouloir à personne et trop sûr de l'affection de sa femme pour s'aviser de la plus stupide des jalousies, celle du passé.

Et Gaston se laissa convaincre; résister eût été inutile, car le comte était entêté comme seuls les sots ont le privilège de l'être.

Du reste, son arrivée au château de Vallombre fut moins embarrassante qu'il ne l'avait redouté; le savoir-vivre aplanit bien des difficultés, et puis madame de Vallombre crut revoir son amie en embrassant Gaston; Suzanne vint à lui, les larmes aux yeux, avec l'effusion d'une soeur. A certaines heures, sous l'empire d'un chagrin commun, les ressentiments s'effacent, les coeurs désunis se rapprochent, saisis du même attendrissement qui les enchaine. Un instant, Suzanne et Gaston oublièrent tout leur passé, à l'exception de la tendresse filiale qu'ils avaient éprouvée pour celle qui n'était plus et dans les bras de laquelle ils s'étaient si souvent jetés ensemble; l'âme de madame de Courvol était entre eux.

L'entretien de la première journée roula tout entier sur ce souvenir si cher et si navrant. Il fallut un peu de temps avant que l'on songeât à parler d'autre chose, ou seulement à se regarder.

Madame de Vallombre avait rétrogradé de dix ans dans la vie depuis qu'elle était menacée de devenir grand'mère; ce n'était plus à la jeunesse qu'elle aspirait, mais à l'adolescence. Ses grâces avaient pris un caractère presque enfantin, et vraiment, dans le demi-jour de son boudoir, elle semblait être la cadette de sa fille.

Quant à Madame d'Aubray, Gaston eût pu la rencontrer sans la reconnaître. Hormis le son de

Suite à la page 3.

Avis d'Application au Parlement pour Incorporation.

AVIS est par les présentes donné qu'application sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada, à l'effet d'obtenir un acte incorporant une compagnie sous le nom de "The Yellow Head Pass Coal and Railway Company", pour acquérir, détenir et opérer, toutes mines de charbon ou d'autres minéraux, droits et privilèges miniers et forestiers et faire affaires comme producteurs et manufacturiers, de charbon, coke, pétrole, gaz naturel et tous produits minèraux et forestiers dans les provinces d'Alberta, Saskatchewan, Manitoba et Colombie Anglaise, et partout dans la Puissance du Canada, avec pouvoirs, droits et privilèges nécessaires pour la mise en exploitation des dites mines et réserves forestières, et la manufacture et la vente de leurs produits au Canada et ailleurs; pour acquérir, détenir et opérer des chemins de fer, tramways, navires à vapeur ou autres, lignes de téléphone et de télégraphe; pour acquérir, détenir et utiliser des quais, cales-sèches, élévateurs, entrepôts, magasins d'approvisionnement, bureaux, etc., et aussi des pouvoirs d'eau et de vapeur pour la production de la lumière électrique, le chauffage, la force motrice en rapport avec les opérations de la dite compagnie; pour vendre ou autrement disposer de tous les pouvoirs produits en surplus par les travaux de la compagnie et de construire et opérer des lignes pour la vente ou l'accommodement de ces pouvoirs; et plus particulièrement pour construire et mettre en opération (1) une ligne de chemin de fer commençant en un point de la ligne du Grand Tronc Pacifique, à l'ouest de la traverse de la rivière Pembina (Province d'Alberta), et se dirigeant vers le sud-ouest, à un point sitné auprès la rivière Embarras, puis dans une diiection sud, vers la source de la Petite Rivière Pembina, soit une distance n'excédant pas 100 milles. (2) une autre ligne de chemin de fer commençant à un point sur la ligne principale du Grand Tronc Pacifique et se dirigeant le long de la Rivière Embarras dans la direction sud-ouest, vers la rivière McLeod, soit une distance d'environ 25 milles.

Datées du 24 décembre 1908.

J. A. RITCHIE.
Solliciteur pour les Pétitionnaires.



Résumé des Réglements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans, peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaître personnellement à l'agence ou à la sous-agence des terres du district. Une entrée de homestead peut être faite par procuration, sous certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du demandeur.

DEVOIRS.—Au moins un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans,

Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead, sur une ferme de pas moins de 80 acres possédée et occupée par lui, ou possédée par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

En certains districts un homesteader peut prendre en préemption un homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat en est de $3.00 l'acre et les devoirs sont les suivants: résidence sur l'un ou l'autre homestead de six mois chaque année pendant six ans, à dater de l'entrée du homestead, et culture sur le homestead de préemption de 50 acres.

Un homesteader qui a utilisé son droit de homestead et ne peut acheter de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux conditions suivantes:

Prix $3.00 l'acre. Devoirs: Résidence de six mois chaque année pendant 3 ans; culture de 50 acres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

W. W. CORY,
Député ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Pour les Cultivateurs

LES NAVETS ET LE LAIT DES VACHES

Il arrive très souvent lorsque l'on nourrit ses vaches avec des navets que le goût de ce légume se retrouve désagréablement dans le lait.

Cette odeur nuit beaucoup à l'industrie du fromage l'automne, et à celle du beurre d'hiver.

A la beurrerie, le seul moyen de s'en débarrasser est de pasteuriser la crême. On cite diverses méthodes plus ou moins bonnes de faire disparaître cette odeur ou plutôt ce goût désagréable. Citons celles qui sont les simples et qui n'offrent aucun danger:

1. Le goût désagréable vient du col du navet que l'on n'a qu'à couper avant de distribuer la ration aux vaches laitières. Ces cols peuvent être donnés aux veaux ou autres bestiaux.

2. Faire dissoudre une cuillerée à thé de carbonate de soude dans une tasse d'eau chaude et mettez ce mélange dans six gallons de lait aussitôt trait. Pour un gallon de lait un sixième de cette quantité suffit. Il ne faut donner les navets à manger aux vaches qu'après la traite.

3. Ecrasez ou broyez les navets aussi fins que possible pour en faciliter la digestion et mélangez les avec du foin ou de la paille coupés. On peut broyer les navets 12 heures d'avance. Ils n'en seront que meilleurs. L'odeur s'évapore ainsi en grande partie.

4. Echaudez le lait aussitôt trait en le versant dans un ferblanc qui sera placé à son tour dans un chaudron contenant de l'eau bouillante.

Remuez le lait jusqu'à ce que le degré le chaleur soit de 80 à 90, puis retirez-le et laissez refroidir lentement.

L'ELEVAGE DES DINDONS

Il n'y a pas de sujet plus intéressant pour les éleveurs sérieux de dinde, que les soins et l'élevage des jeunes dindonneaux.

La bonne nourriture et les soins assidus, ont une aussi grande influence sur la croissance et le développement des dindonneaux, que la race et la lignée.

Malgré la grande taille et le poids des reproducteurs, si l'on néglige les dindonneaux, si l'on ne leur fournit pas la nourriture et les soins nécessaires, l'on ne peut, en justice s'attendre à ce que les jeunes atteignent la force et la vigueur de leurs parents.

Les éleveurs expérimentés sont d'accord pour affirmer que le développement des dindonneaux dépend surtout, et l'on pourrait dire presque exclusivement, de leur nourriture et encore de l'exercice que l'on peut leur donner, c'est-à-dire de l'étendue de terrain mis à leur disposition. L'espace est absolument nécessaire, le dindon ne peut vivre en captivité.

Il est de toute première importance que l'on renouvelle le sang du troupeau et que l'on se garde bien d'accoupler des sujets de même sang et de même parenté.

Les dindonneaux doivent être nourris avec soin et jugement. Il est certain qu'un plus grand nombre de dindes périssent tous les ans de trop de nourriture, que de toutes autres causes, "excepté les poux."

Les poux, voilà le plus grand et le plus mortel ennemi des dindes et surtout des dindonneaux.

Malgré les règles nombreuses et plus compliquées les unes que les autres, sur la qualité, la quantité de la nourriture à leur donner, le moyen le plus sûr et le plus efficace est encore comme d'ordinaire, de suivre les leçons que nous donne gratuitement, la nature. Le jeune dindonneau a besoin de très peu de nourriture, les premiers jours de son existence, et il est imprudent, et je dirais même criminel, de bourrer ces jeunes êtres de multiples préparations malsaines, portant le nom pompeux de nourriture rationnelle de la volaille.

Le premier repas des jeunes consiste d'abord de pain de son trempé dans du lait chaud et bien pressé, de sorte à enlever tout excès d'humidité et de liquide, on y ajoute avec avantage des têtes d'oignons et l'on assaisonne le tout de poivre noir. L'on peut donner aux dindonneaux au moment où l'on les retire du nid, un grain de poivre noir, ils semblent par là prendre de la force et de la vigueur.

Il faut toujours tenir, autant que possible, les dindonneaux éloignés des autres volailles, les nourrir très sobrement jusqu'à l'âge de deux semaines, après quoi, l'on peut les laisser errer plus librement, en leur donnant matin et soir un bon repas de blé ou d'orge concassé. La graine de millet leur convient presque autant que la graine sauvage qu'ils trouvent dans les pâturages.

Certains éleveurs s'imagineront que la graine de millet forme une nourriture trop réchauffante et trop forte pour les dindonneaux, cela pourrait être vrai, si l'on ne leur servait rien que du millet, mais en variant la nourriture, l'on peut sans inconvénient leur donner un ou même deux repas de millet par jour, en se gardant de mettre toutefois la dose trop forte. Tout ceci, bien entendu, s'applique aux oiseaux laissés plus ou moins en liberté, c'est-à-dire qui ont un espace de terrain étendu, où ils trouveront une partie de leur subsistance et qui leur fournira l'exercice nécessaire.

Il n'est pas naturel de fournir aux dindes, trop de nourriture humide ou mouillée, leur système digestif en souffrirait et nous aurions des êtres rachitiques, mal venus et délicats.

Après que les dindonneaux ont atteint l'âge de deux mois, il n'est plus nécessaire de beaucoup les nourrir, il suffit de leur donner assez pour les maintenir en vigueur, mais le soir on les nourrira plus abondamment pour leur apprendre à rentrer au poulailler.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, il est toujours dangereux de surnourrir les dindonneaux, car c'est là la cause de nombreuses indigestions et de désordres sérieux du foie.

Le dindon grandit et se fortifie très vite du moment qu'il peut errer en liberté et trouver une partie de sa subsistance.

Les insectes divers et les larves et vers forment leur nourriture principale et préférée, jusqu'aux premières gelées, il leur faut alors une quantité de grain qui sera remplacée au moment des gros froids, par des matières plus engraissantes, tel que le blé entier.

Les dindonneaux engraissent fort peu avant les gelées, et toute tentative dans le but de les faire engraisser plus de bonne heure, ne peut avoir que de fâcheux résultats.

Les poux, que nous avons appelé les pires ennemis des dindonneaux, détruiront ces jeunes individus, plus vite que l'on ne peut les élever si l'on permet à cette vermine de se multiplier. Les poux semblent préférer les dindonneaux à toute autre volaille.

L'Immigration dans l'Ouest Canadien

Le rapport annuel du ministère de l'intérieur, déposé devant le parlement, donne quelques statistiques importantes sur le progrès de la colonisation dans l'Ouest et la nature et l'importance de l'immigration de ces dernières années.

Durant le dernier exercice financier 30,424 entrées de homesteads ont été enregistrées, soit une diminution de 7,364 sur l'exercice 1906-07, due en grande partie au printemps tardif et à l'arrêt temporaire de l'immigration venant des Etats-Unis. Pendant les cinq années précédentes, 147,922 entrées ont été accordées, soit une moyenne de 29,534 par année.

La superficie de terre prise comme homestead durant le dernier exercice financier a été de 4,867,840 acres, et durant les six dernières années de 28,533,360 acres. Il est intéressant de noter que sur les 30,424 entrées accordées l'année dernière, 7,417 ont été obtenues par des Canadiens, 7,818 par des Américains, 6,205 par des Anglais, Ecossais et Irlandais et 510 par des Canadiens revenus des Etats-Unis, soit en tout 21,950, représentant une population de plus de 52,000 âmes et laissant 8,534 entrées faites par d'autres nationalités représentant une population d'à peu près 21,000 âmes.

Il est venu au Canada, durant les douze mois expirés le 31 mars dernier 262,469 immigrants, soit une augmentation de 39,767 sur l'année précédente. C'est la plus forte immigration dans une seule année dans l'histoire du Dominion.

Durant la décade expirée en 1907-08 le nombre total des arrivées a été de 1,166,126, dont 819,213 d'Europe, et le reste, soit 356,913, des Etats-Unis.

Cet énorme mouvement de population est plus d'un sixième de la population totale du Canada d'après le recensement de 1901, et si la population actuelle du pays est estimée à 7,000,000, l'immigration des douze derniers mois représente plus de un vingt-sixième de cette population. Jamais, dans l'histoire des Etats-Unis, ou durant le siècle dernier on n'a vu une plus forte immigration dans les annales du monde, même quand le mouvement a atteint son chiffre le plus élevé.

La route de la Baie d'Hudson

Les jours pittoresques de la chasse au buffle — cette phase des premiers temps de l'ouest du Canada qui va rejoignant rapidement le grand nombre des choses oubliées — ont été rappelés cette semaine par l'arrivée à Winnipeg de William Beech, le premier colon de Fort Churchill.

M. Beech est arrivé de l'Extrême-Nord avec deux trainaux à chiens qui ont transporté ses provisions et les fourrures des animaux qu'il a tués au commencement de l'hiver. Il est très optimiste à l'endroit de la Baie d'Hudson comme route courte pour l'expédition du blé en Europe et dit que ce sera la plus grande chose possible pour l'ouest du Canada quand le premier train de chemin de fer entrera dans Fort Churchill.

Le premier ministre Roblin s'est déjà mis en relations avec une compagnie de navigation et les arrangements sont pratiquement terminés pour l'établissement d'un service de steamers entre Fort Churchill et quelque port britannique dès que le chemin de fer sera terminé jusqu'à la Baie.

Reconnaissant l'importance de cette route du nord, le Grand-Tronc-Pacifique n'a pas perdu de temps et a fait commencer les arpentages, etc., pour une ligne qui ira jusqu'à Fort Churchill et se raccordera avec la ligne principale de la compagnie à Melville, le principal point de division sur la ligne principale du réseau de la compagnie. De Melville un embranchement sera construit au sud jusqu'à la frontière internationale, à North Portal, où il se raccordera avec plusieurs lignes américaines. Le Canadien Northern projette la construction d'une ligne partant de Régina et allant vers le nord, de sorte que Melville va devenir un point de distribution pour le trafic européen par la voie de la Baie d'Hudson.

M. Beech nie l'objection que la Baie d'Hudson n'est navigable que pendant une courte période de l'année, et dit qu'avec l'aide de brise-glaces, la route peut être tenue ouverte aussi longtemps que celle du Saint-Laurent, il dit que les prix élevés pour le transport des marchandises par voie ferrée par Montréal vont être éliminés. Tout ce qu'il faut à l'ouest du Canada pour en faire la plus grande région du monde pour la production du blé c'est l'ouverture de la route courte vers l'Europe, par voie de la Baie d'Hudson, d'après une déclaration de M. Beech.

Invitation au Canada

Cheyenne, Wyoming. — L'ambassadeur de la Grande Bretagne, l'honorable James Bryce, a transmis au ministre de l'Agriculture, du Canada, une invitation du congrès de la culture des terres arides, afin que le Dominion puisse être représenté à ce congrès, qui s'ouvert ici le 23 février. Dans une lettre au gouverneur Brooks, du Wyoming, M. Bryce dit:

"Je saisis cette occasion d'exprimer mon intérêt personnel dans cette question. Il n'y a guère de développement de la science moderne plus remarquable et qui donne plus de promesse, que le système de culture des terres arides, et j'espère que votre congrès aidera puissamment à développer ce système."

MARCHE D'EDMONTON.

No. 1 Northern	80c.
No. 2. "	77c.
No. 3. "	74c.
No. 4. "	72c.
No. 5 . "	63c.
No. 6. "	53c.
Avoine au minot	25 à 30c.
Avoine Blanche No. 2,	29c.
Avoine Blanche No 3,	28c.
Orge No. 3.	35c.
Orge No. 4.	33c.

Farine au détail.

Capitol— 98 livres	$3.15
Capitol— 49 livres	1.60
Superior —98 livres	2.75
"Strong Baker, 98 lbs.—	$2.75
Straight Grade	2.55
Leader	2.30

ENGRAIS

Gru - 10 Olivres	1.15
Son —100 livres	1.05

PLACE DU MARCHE

Ooeufs	55c.
Foin de marais	$6 à $10.
Foin de terre haute	$8. à $12.
Mil	$10 à $14.
Patates, au minot	45 à 60c.
Green feed, la tonne	$7. à $9.

ANIMAUX VIVANTS

Boeufs— la livre,	2¾ à 3c.
Vaches "	2½ à 2¾c.
Veaux "	3 à 4c.
Porcs "	5½c.
Moutons "	4½ à 5½c.
Agneaux "	5 à 5½c.

VIANDE PREPAREE

Poulets du printemps	18 à 20c.
Boeuf —au quartier	6 à 7c
Porc	8 à 9c.
Agneau du printemps	$1.00 à $2.
Mouton	14 à 16c.
Veau	8 à 10c.
Filet de boeuf, la livre	15c.
Rôti " "	8 à 12½c.
Porc la livre	12½ à 15c.
Mouton "	16 à 20c.
Agneau "	18 à 22c.
Veau "	10 à 18c
Jambon "	18 à 20c.
Lard "	20c.

VOLAILLES

Poules —à la livre	10 à 12½c.
Canard, la livre,	16 à 18c.
Dindes "	22 à 25c.

PRIX DIVERS AU DETAIL

Beurre de ferme	25 à 30c.
Beurre de beurrerie	35c.
Oeufs frais	35 à 40c.
Fromage la lb.	20c.
Patates au minot	60c.
Oignons, carottes et salades au paquet	5c.
Choux —à la livre	5c.
Céleri	12½ à 15c.
Oignons séchés, 4 lbs. pour	25c.
Pommes par caisse.	$2.00

A VENDRE.—A un syndicat de fermiers ou à tout personne offrant des garanties: HARDI, 28071. Superbe étalon Percheron importé de France. 1er prix à l'exposition 1908 (Calgary); 3me place dans le championnat. Ayant fait ses preuves comme bon reproducteur, caractère très doux, que l'on retrouve chez ses poulains. Dompté au travail. Termes faciles. S'adresser à R. Gatine, Briançais Ranch, Carbon P. O., Alta.

NOTES LOCALES.

Personnelles.—

Mme L. Pelletier est partie la semaine dernière pour Concordia, Kansas.

MM. de la Bachelleraie et de Toras, de High River, étaient à Edmonton la semaine dernière.

De passage également à Edmonton, M. et Mmes Leroy, d'Athabasca Landing.

Mariage.—

Lundi dernier a été célébré, le mariage de notre populaire et estimé ami, M. Bertrand, propriétaire de l'hôtel Grand Union, à Athabasca Landing, avec Mlle Leroy, une jeune fille belge venue au pays, il y a deux ans, avec sa famille.

La veille, les nombreux amis que M. Bertrand compte dans la capitale, se róunirent à l'hôtel Yale pour offrir aux futurs mariés un superbe adresse en témoignage de leur sympathie et de leurs souhaits de bonheur et de prospérité.

La bénédiction nuptiale fut donnée à l'église St-Joachim par le Rév. Père Naessens, curé.

M. Albert Leroy servait de témoin à la marié et M. Labissonnière, au marié.

Après la cérémonie, les nouveaux mariés partirent immédiatement en voyage de noce pour le Sud de la Province.

Nous nous joignons aux nombreux amis de M. et Mme Bertrand pour leur offrir nos meilleurs souhaits de bonheur.

Photographie.

Nous attirons l'attention du public sur le fait que M. Paul M. Castor, photographe, 26 Ave. Jasper Est, a transferé son atelieu au No 156 Ave. Jasper Est.

Il a installé un studio très moderne, et un salon d'attente du style le plus luxueux.

M. Castor sera heureux de faire à ses anciens clients les honneurs de son nouvel atelier, et qui que ce soit peut aller y admirer une splendide collection de photographies.

M. Castor est mieux à même que jamais de donner un travail de tout premier ordre.

M. Castor n'est pas responsable pour tout ordre laissé à son ancien studio, 26 avenue Jasper, Est.

Le Crédit d'Edmonton.

La vente de $254,000 de débentures à 4½ pour cent, il y a un mois, pour le prix de $101.25 pour $100, semblait indiquer un maximum..

Il n'en est rien cependant, et la semaine dernière, dans les soumissions demandées pour l'achat de $871,000 de débentures destinées à couvrir les dépenses prévues pour 1909, le chiffre de $101.41¼ pour $100 a été atteint, battant le record. Cette soumission est celle de Coates, Son & Co., de Londres. L'offre a été acceptée.

Ce prix est de 1 pour cent supérieur à celui réalisé par la ville de Calgary dans une ventte analogue, il y a quelques jours.

MM. La Flèche Bros., les tailleurs de tout premier ordre, 542 Première Rue, viennent d'obtenir le contrat pour la confection des uniformes d'officiers du 101ème régiment.

Les cadets de l'Ecole St-Joachim.

Le dernier numéro de l'extrait de la Gazette Officielle, ayant rapport à la milice, publie un avis qui autorise l'organisation, sous le numéro "196", du corps des cadets de l'Ecole catholique séparée d'Edmonton.

Sous la direction du major De Blois Thibaudeau et du Professeur LeBlanc qui vient d'obtenir qualification comme instructeur des cadets, la compagnie de l'Ecole St-Joachim qui se compose de 45 petits volontaires, fait déjà bonne figure.

Le Sergent Instructeur George, de l'Ecole Militaire de Winnipeg, qui est à Edmonton, pour l'instruction des officiers et sous-officiers du 101ème Régiment d'Infanterie, qui vient d'être organisé, a bien voulu, durant ces dernières semaines, instruire nos jeunes cadets.

Ceux-ci ont déjà fait sous cette habile direction des progrès très appréciables.

Les carabines et baïonnettes arriveront d'ici quelques jours et les exercices commenceront bientôt sérieusement.

Il est question que les commissaires de l'Ecole présentent des tambours et clairons aux cadets qui seraient ainsi complètement équipés.

Nouveaux Townships.

Nous avisons que les plans d'arpentage des townships ci-après, ont été reçus à nos bureaux et que tous quarts de sections de ces terrains propres à être donnés comme homesteads pourront être pris à partir du 23 mars prochain.

Townships	Rangs	Méridien
63	14	4
52	17	5

K. W. Mackenzie,
A.D.L.

Office des Terres du Dominion,
20 février 1909.

Si vous désirez plaire à vos amis, offrez-leur une boîte de cigare LA PALMA.

Les plus jolies boîtes et les meilleurs cigares en vente.

TRIBUNE LIBRE

Les opinions émises ci-dessous, demeurent expressément celles des signataires, et la rédaction du journal dégage toute responsabilité et solidarité à cet égard.

Monsieur le Directeur,

On me rapporte de différentes sources, que certaines personnes se servent de mon nom pour appuyer un des candidats dans la circonscription de St-Albert.

Je tiens à déclarer de la manière la plus catégorique, que je suis et que j'entends rester neutre dans la lutte électorale de cette circonscription, et que ceux qui ont pu me mettre en cause comme favorisant l'un des aspirants-candidats, l'ont fait à mon insu.

Comptant que vous voudrez bien insérer cette lettre, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

P. E. LESSARD.

Edmonton, 18 février, 1909.

Lettre ouverte aux electeurs du Comté de St-Albert

Compatriotes.

Dans une démocratie comme la nôtre, avec l'époque des élections, se pose la question de savoir, quels sont les hommes que les électeurs doivent choisir, comme leurs mandataires pour les représenter dignement à la législature.

Pour nous Canadiens français, cette question est d'une vitale importance, puisqu'étant la minorité, il nous faut, pour faire honneur à notre race, tant au point de vue intellectuel que national, des hommes qui possèdent toutes les qualités, aptes à prendre en mains nos intérêts matériels et moraux, et au besoin les défendre. Il nous suffit de nous rappeler le passé pour bien saisir l'importance capitale qu'est pour nous notre représentation au Parlement.

Ce n'est pas ici, le lieu de faire un examen de conscience. Mais tout électeur vraiment conscient de ses devoirs civiques et de patriote, fera abstraction de ses ambitions personnelles, pour ne considérer que l'intérêt général.

Il est un fait patent, c'est que l'esprit de parti et de clocher ainsi que le désintéressement de la chose publique ont été les causes principales qui nous ont fait perdre des droits auxquels, comme premiers colonisateurs de ce grand Ouest, nous avions certes des droits incontestables.

Heureusement, il peut être facilement remédié à cet état de choses. L'esprit large, l'expérience pratique, qui caractérisent nos compatriotes de cette province, sont une sûre garantie, qu'une fois la question posée, elle attirera notre attention et nous fera réfléchir, le jour où nous serons appelés à choisir notre mandataire.

La fonction d'un législateur, en ce pays, est une tâche difficile et délicate. Elle demande du talent, une certaine érudition, une grande compétence en matières juridiques et commerciales, ainsi qu'une connaissance approfondie de notre histoire et de notre situation dans cette province.

Le titre de député est un honneur, que tout homme peut légitimement ambitionner, et ceux qui ont le courage d'en porter le poids, méritent beaucoup de la part de leurs concitoyens, mais encore faut-il ne pas se faire illusion sur le rôle qu'il comporte et les capacités qu'il exige.

CANDIDATURE POUR LES ELECTIONS PROVINCIALES

Devant les pressantes sollicitations de beaucoup de mes amis, je pose ma candidature, comme Libéral, aux prochaines élections provinciales.

Je désire annoncer dès à présent que je serais candidat à la convention.

Je remercie tous mes amis pour leur appui.

CHARLES MAY.

Pour nous Canadiens-français du comté de St-Albert, il nous faut un homme roué en politique, compétent en fait de législation, tant municipale que provinciale et surtout un patriote, qui envers et contre tous, par son attitude énergique et fière, saura faire respecter tous nos droits et intérêts nationaux. La popularité ne suffit pas. Il faut être au-dessus des choses-là. Il faut une compétence générale, et être un homme dont le nom signifie autre chose qu'un nom.

Compatriotes, nous avons parmi nous un homme dont le passé est tout un programme et un symbole. Ses sentiments et ses intérêts sont les mêmes que les nôtres. Son choix s'impose. Votons pour lui, et nous n'aurons qu'à nous féliciter de la manière dont il se sera acquitté de son mandat, et de la digne figure, qu'il aura montrée à côté des représentants de la race amie.

Votons donc pour Wilfrid Gariépy, et ce jour-là nous aurons fait beaucoup pour l'avancement de nos intérêts et pour le bon renom de notre comté.

UN VRAI PATRIOTE.

St-Albert, 20 février.

UNE PROCHAINE VISITE DE M. ROOSEVELT EN ITALIE

Rome. — La nouvelle que M. et Mme Roosevelt arriveront à Naples vers la fin du mois de mars et qu'ils resteront onze jours en Italie, à provoqué une vive satisfaction à Rome. Quoique l'on dise que M. Roosevelt voyagera comme simple touriste, on s'attend à ce qu'il vienne ici, où le roi et le pape ont exprimé le désir de le recevoir. On prend des dispositions pour que M. Roosevelt puise visiter le zone des tremblements de terre.

LA SEMAINE PARLEMENTAIRE

(Suite de la page 1)

seront discutés et au besoin amendés, quand viendra le bill incorporant cette résolution.

Amendement à la Loi des Chemins de fer

La Chambre a adopté un bill amendant la loi des chemins de fer.

Ce bill est un de ceux prévus par le discours du Trône. Son but est d'étendre la juridiction de la Commission sur les pouvoirs d'eau de la Couronne.

Sa clause essentielle dit:

"Lorsqu'il s'agit de pouvoirs d'eau acquis de la Couronne et que le cas est prévu dans le bail, la Commission peut, sur demande, fixer un prix maximum de l'électricité produite et exiger que l'acquéreur la fournisse à ce prix."

Mais le bill n'est pas rétroactif.

Cette clause ne soulève à peu près aucune discussion.

Le bill comporte aussi d'autres amendements moins importants à la loi des chemins de fer, qui sont aussi examinés.

Il demande que les compagnies produisent au ministère des rapports annuels de leur capital, trafic et frais d'exploitation, etc., lesquels seront présentés au parlement. Les compagnies devront aussi dresser des rapports hebdomadaires du trafic et des rapports semi-annuels d'accidents selon les dispositions du bill, et les adresser au ministre.

Le bill est finalement rapporté du Comité avec quelques amendements de rédaction, et il est définitivement adopté et envoyé au Sénat.

Publication du "Hansard" français

M. Gervais a présenté un rapport très intéressant du comité des débats, concernant le "Hansard."

Ce rapport établit que le "Hansard" non revisé sera imprimé en quantité suffisante pour pouvoir être distribué de même façon que l'était jusqu'à date, l'édition revisée. Une traduction française sera faite de cette première édition et également distribuée. L'édition revisée ne sera publiée qu'à la fin des sessions.

Les membres du comité soutiennent que ce règlement nouveau permettra la publication d'un "Hansard" français non-revisé dans les 48 heures.

La division ouest du G. T. P.

Au cours des questions, l'hon. M. Graham a fourni une intéressante information au sujet de la division ouest du G.T.P.; il appert que 667 milles en sont actuellement en opération.